

Qu'est-ce que le Centre communal d'action sociale (CCAS) ?

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a remplacé les anciens bureaux d'aide sociale. C'est un organisme distinct de la mairie.

Il est dirigé par un conseil d'administration, présidé par le maire, qui comprend notamment des personnes qualifiées dans le secteur social (représentants d'associations). Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Il assure différentes missions directement orientées vers la population : aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et familles en difficulté, lutte contre les exclusions,...

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités ayant le pouvoir de décision (conseil général, préfecture, sécurité sociale,...).

Il peut être enfin délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil général.

Les différentes personnes que vous pouvez contacter sont les suivantes :

- Valérie Defrance, secrétaire générale de la mairie au 01 34 61 82 05
- Les membres du conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de :

Membres élus

- Anne GRIGNON, Présidente
- Martial GOUSSARD (vice-président)
- Natahalie ACCAOUI

- Christiane GROS
- Valérie ALLEAUME

Membres nommés

- Marielyse OLLIVIER
- Michèle DORMOIS
- Fernande LECHARPY
- Odette RICHEFEU